

Délibération n°2026/18

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles L. 712-6 et L. 715-2 et suivants ;
Vu les statuts et le règlement intérieur en vigueur,
Vu les obligations déontologiques applicables aux agents publics,
Vu les missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Objet : Adoption de la charte de déontologie de l'Université de technologie de Troyes

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter la charte de déontologie de l'Université telle qu'annexée à la présente délibération ;
- de prévoir sa diffusion auprès de l'ensemble de la communauté universitaire ;
- de confier au comité de déontologie le suivi de sa mise en œuvre et, le cas échéant, la proposition d'évolutions.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 16
Pouvoirs : 8

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0



Troyes, le 10 juillet 2026

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 10/07/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 10/07/2026